

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 26 août 2011)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE

Projet de loi portant modification de la loi d'introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LILAMal)

La commission de gestion et des finances,

composée de MM. Baptiste Hurni, président, Philippe Haeberli, vice-président, Fabien Fivaz, rapporteur, Martial Debély, Jacques Hainard (excusé), Bertrand Nussbaumer, Daniel Schürch (excusé), Claude Guinand (excusé), Charles Haesler, Olivier Haussener, Jean-Bernard Wälti, François Konrad, Daniel Ziegler, Raymond Clottu (excusé) et Jean-Charles Legrix,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Entrée en matière (art. 64 OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de loi.

Projet de loi bis (art. 60, al. 2, OGC)

Art. 15: inchangé (la proposition de modification du Conseil d'Etat est retirée).

La commission a accepté cet amendement sans opposition.

Vote final

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de loi tel qu'il sort de ses délibérations dans sa version bis.

Préavis sur le traitement du projet (art. 102ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil selon la procédure sans débat.

Neuchâtel, le 19 novembre 2011

Au nom de la commission
de gestion et des finances:

Le président,
B. HURNI

Le rapporteur,
F. FIVAZ